



Section de la CHARENTE

Projets de Tableaux d'avancement 2011 de grade à grade des Agents C et B

FILIERE FISCALE

La direction nous a communiqué les listes prévisionnelles pour les tableaux d'avancement de grade des agents C (passage de AAI de 1^{ère} classe à AAPI de 2^{ème} classe et de AAPI de 2^{ème} classe à AAPI de 1^{ère} classe) et B (passage de Contrôleur 2^{ème} classe à Contrôleur 1^{ère} classe et de Contrôleur 1^{ère} classe à Contrôleur Principal).

Parmi les agents remplissant les conditions statutaires, la DG prévoit la Zone Prévisible de Sélection (ZPS) (les agents classés par ancienneté décroissante, les agents bénéficiant éventuellement du bénéfice de l'âge et quelques situations particulières) et définit par conséquent la « coupure prévisionnelle ».

Les directions locales peuvent décider « d'écarter » de la promotion des agents figurant dans la ZPS. Dans cette situation, la CAPLocale concernée, est convoquée pour statuer sur ces dossiers « écartés ». Si la direction locale propose de n'écarter aucun agent, la CAPLocale ne se réunit pas.

En Charente, la direction a décidé de n'écarter aucun agent de ces sélections. Par conséquent, tous les agents figurant dans les ZPS sont « proposés ».

- Passage d'AAI 1^{ère} classe à AAPI 2^{ème} classe : 2 agents remplissent les conditions statutaires et figurent dans la ZPS.

- Passage d'AAPI 2^{ème} classe à AAPI 1^{ère} classe : 19 agents remplissent les conditions statutaires, 4 seulement figurent dans la ZPS.

- Les coupures prévisionnelles sont les suivantes :

- Passage d'AAI 1^{ère} classe à AAPI 2^{ème} classe : Il faut être au moins AAI 1^{ère} classe 5^{ème} échelon du 1/5/2010

- Passage d'AAPI 2^{ème} classe à AAPI 1^{ère} classe : Il faut être au moins AAPI 2^{ème} classe 8^{ème} échelon du 1/10/2005

- Passage de Contrôleur de 2^{ème} classe à Contrôleur de 1^{ère} classe : 6 agents remplissent les conditions statutaires et 4 figurent dans la ZPS.

- Passage de Contrôleur de 1^{ère} classe à Contrôleur Principal : 13 agents remplissent les conditions statutaires et 9 figurent dans la ZPS.

- Les coupures prévisionnelles sont les suivantes :

- Passage de Contrôleur de 2^{ème} classe à Contrôleur de 1^{ère} classe : Il faut être au moins Contrôleur de 2^{ème} classe 8^{ème} échelon du 25/6/2010.

- Passage de Contrôleur de 1^{ère} classe à Contrôleur Principal : Il faut être au moins Contrôleur de 1^{ère} classe 10^{ème} échelon du 1/9/2010.

ATTENTION : Les sélections et les coupures définitives ne sont effectives qu'après la réunion des CAPNationales prévues en Juin 2011.

Quelques agents écartés en local peuvent « passer » en national grâce à l'intervention des Capistes nationaux. Il arrive (rarement mais cela arrive) que la DG écarte des agents non prévus par les Directions locales.